Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-15
ID : 022-242200715-20260212-15_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 15.2026 Adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à ADN Tourisme

Le conseil communautaire a acté la reprise en régie SPIC de l'office de tourisme du Kreiz Breizh, qui était jusqu'ici associatif.

ADN Tourisme est la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme, basée à Paris. Il s'agit d'un centre de ressources, d'une plateforme d'échanges qui propose une assistance juridique en ligne, différents canaux d'information (newsletters, webinaires), et qui met en valeur différentes bonnes pratiques inspirantes sur les thématiques du tourisme.

Dans le cadre de cette reprise en régie de l'office, il est proposé d'adhérer à ADN Tourisme au titre de l'année 2026. La cotisation annuelle pour 2026 est de l'ordre de 744 €, soit un forfait de 444 € pour un office classé en catégorie II et 75 € par ETP.

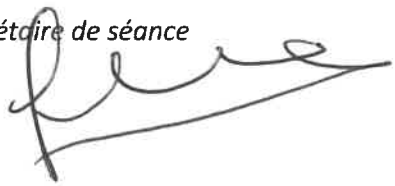
Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-15
ID : 022-242200715-20260212-15_2026-DE

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'adhésion de l'office de tourisme du Kreiz Breizh à ADN Tourisme, au titre de l'année 2026, pour le tarif annuel de 744€, sous réserve de l'inscription budgétaire suffisante

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance



Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.



La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.